

COMPLÉMENT DOSSIER SUBVENTION ANNÉE 2027
Subvention inférieure à 10 000€

ASSOCIATION CULTURELLE

Perspectives pour l'année 2027

- Description des projets à mener en 2027, des retombées pour la commune :

Saison culturelle concernée 2025/2026 - Bilan

Bonus – Enveloppe redistribuée

- Actions envers des publics particuliers (handicap, CPOS)

☐ Oui

☐ Non

Si oui, précisez

- Actions en faveur de la relation parents / enfants

☐ Oui

☐ Non

Si oui, précisez

- Actions en faveur du respect de l'environnement

☐ Oui

☐ Non

Si oui, précisez

- Actions effectuées en direction du public des quartiers ou des écoles saranaïses

☐ Oui

☐ Non

Si oui, précisez

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - PÔLE CULTUREL

Ce règlement devient le document de référence en matière de règles applicables aux procédures d'instruction, d'attribution, de contrôle ou encore d'évaluation des subventions versées par la collectivité.

INSTRUCTIONS DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS N+1

I - Objectif :

Les dispositions ont pour but :

- s'assurer du respect par la collectivité de ses obligations légales et réglementaires en matière d'attributions de subventions,
- rendre homogènes et transparentes les règles d'instruction des subventions dans les services de la collectivité ;
- simplifier les procédures de subventions pour les associations et également pour les services ;
- mettre en valeur la participation de la collectivité dans la vie associative.

Optimiser les subventions sans dégrader ni le service rendu, ni les équilibres financiers des associations. Cela permet de disposer d'arguments objectifs et d'optimiser l'enveloppe des subventions aux associations en tenant compte de la situation de chacune d'elles.

II - Périmètre :

	Commentaires
- Se baser sur l' exercice N-1 (de façon à assurer une réactivité entre le dépôt du dossier et la commission)	Exemple : En Août / Septembre 2026 : préparation des dossiers d'étude des subventions sur la base des données financières 2025 et activités 2025/2026 => objectif commission à réunir en Novembre 2026 Fin Octobre 2026 : dépôt du dossier de subvention 2027
- Assurer l' instruction annuelle des demandes de subventions sous une forme collégiale	Exemple : Présentation en commission en Novembre 2025 (service et élus référents, direction et élue aux finances)
- Faire une distinction SPORT / CULTURE	Validation
- Définir un seuil : à partir de 10 000€.	Sur toute la subvention

Il sera nécessaire de définir de **critères SMART** :

Spécifique / Mesurable / Atteignable / « Relevant » (comprendre pertinent) / Temporel

Les ambitions municipales :

1 - Rappel de ce que prévoit le projet de mandat :

Augmenter l'enveloppe globale des subventions aux associations ; développer la culture hors les murs ; soutenir le TTN et les associations culturelles ; maintenir la mise à disposition d'éducateurs sportifs diplômés aux clubs et aux écoles ; accompagner le développement du sport féminin dans les différentes sections sportives ; créer un événement sportif annuel pluridisciplinaire ; de poursuivre l'accueil d'événements sportifs (départementaux, régionaux, nationaux).

Bonus - Enveloppe redistribuée

	CULTURE
Actions envers des publics particuliers (handicap, CPOS)	Développement de propositions à destination du public en situation de handicap Critères d'évaluation : Au moins une action identifiée
Actions en faveur de la relation parents / enfants	Développement de propositions d'actions avec participation de parents et enfants ensemble Critères d'évaluation : Au moins une action identifiée
Actions en faveur du respect de l'environnement	Réalisation d'actions en lien avec le respect de l'environnement (recyclage, ramassage de déchets, sensibilisation à l'environnement...) Critères d'évaluation : Au moins une action identifiée
Actions effectuées en direction du public des quartiers ou des écoles saranaïses	Développement de propositions de pratiques sportives en directions du public des quartiers ou dans les écoles saranaïses Critères d'évaluation : Au moins une action identifiée

Règles :

Une action ne pourra être identifiée qu'une seule fois dans un critère (même si elle répond à plusieurs).

Une non réponse au formulaire sera considérée comme une non réalisation des critères.

MODALITÉS DE VERSEMENT

En 2027 : Maintien de 90 % de part fixe / à la subvention 2023

Les ratios financiers et les critères en lien avec les orientations politiques peuvent atteindre entre 0 % et 10 % de décote.

L'intégralité de la décote sera redistribuée au prorata des points bonus réalisés.

Le Bonus sera redistribué à l'ensemble des associations, sans seuil minimum de 10 000€, en fonction de la réalisation des actions ciblées

PLANNING

Septembre N : mise à disposition du dossier de subvention N+1 sur le site de la Ville et des formulaires pour répertorier l'ensemble des critères d'évaluation de l'année scolaire septembre N-1/ juin N.

30 Octobre N : Date limite de dépôt du dossier de subvention N+1 remplie par l'association et des pièces justificatives ; ainsi que du formulaire rempli pour l'année scolaire N-1/N

30 Novembre N : Étude des demandes de subventions à partir des données N-1 à la commission d'instruction

Janvier N+1 : Rédaction des délibérations allouant les subventions N+1 et rédaction des nouvelles conventions finalisées

Mars N+1 : Versement des subventions N+1